



Location d'un appartement dans une maison: quid du DPE ?

Par Ether

Bonjour, je souhaite louer un appartement dans une maison secondaire.

Mais je me deux questions :

- 1) Faut-il faire le DPE pour toute la maison ou juste pour l'appartement ? Et si c'est pour toute la maison, on calcule les dépenses annuelles d'énergie au prorata des surfaces ?
- 2) Comment cela se passe au niveau des assurances ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes le bailleur ou le locataire ?

"louer" a les 2 sens !

Si vous êtes le bailleur, il faut déclarer la division et traiter cette maison comme un immeuble collectif.

Il y a bien un DPE pour l'immeuble et un DPE par logement.

NB : Le DPE ne se calcule plus à partir de vos factures d'énergie.

Par Ether

Merci pour votre réponse. Je suis effectivement le (futur) bailleur. Qu'entendez-vous par "déclarer la division et traiter cette maison comme un immeuble collectif"? Je rappelle que je ne loue qu'une partie de la maison MAIS que je n'habiterai pas dans la partie non louée. Il s'agit d'une résidence secondaire.

Par yapasdequoi

Vous pouvez faire le DPE pour le logement loué.

Quand je parle de déclarer la division, je pense au fisc et à l'urbanisme.